

QUAND LE REMÈDE EST PIRE QUE LE MAL UNE HISTOIRE DE DENGUE



Un épandage nocif sans préavis

Un matin de septembre 2022, une habitante de Saint Didier, adhérente de **DEA**, trouve tous les poissons de sa mare le ventre en l'air. Elle fait le rapprochement avec le bruit qui court d'un épandage d'insecticide effectué nuitamment peu avant.

Renseignements pris, cet épandage par hélicoptère, commandité par l'ARS, avait pour but d'éradiquer les moustiques tigres dans toute la zone où deux cas de dengue étaient signalés.



SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

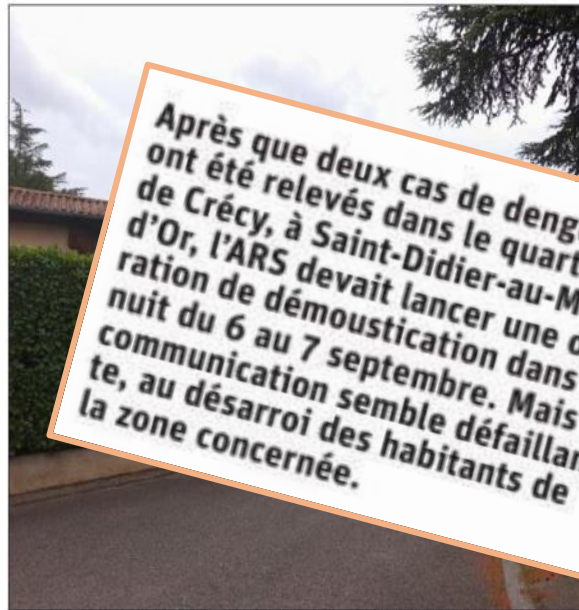
Deux cas de dengue et une opération de démoustication

Après que deux cas de dengue ont été relevés dans le quartier de Crécy, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, l'ARS devait lancer une opération de démoustication dans la nuit du 6 au 7 septembre. Mais la communication semble défailante, au désarroi des habitants de la zone concernée.

Le calme règne dans cette petite zone résidentielle de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, en ce mardi après-midi. On est bien loin de l'excitation des réseaux sociaux, alors qu'une opération de démoustication, prévue cette nuit entre 3 h et 3 h 30, a animé les débats sur les pages Facebook dédiées à la commune, dans la journée. Contrairement à ce qui pouvait être lu ici ou là, le carnage des moustiques tigres reste circonscrit à un cercle d'un rayon de 150 m dans le quartier de Crécy, et non pas à toute la ville.

Empêcher une chaîne de contamination locale

Il concerne en particulier les résidents des lotissements du chemin Ferrand, après que deux cas de dengue ont été identifiés dans la zone, par l'Agence régionale de santé. La maladie tropicale se transmettant par piqure des envahissants moustiques tigres, l'objectif de l'action de la nuit menée par l'Entente interdépartementale pour la démoustication est donc d'empêcher une chaîne de contamination locale entre moustiques et résidents.



Dans le lotissement résidentiel du Chemin Ferrand, la démoustication est au programme, et les résidents ne sont pas tous au courant. Photo Progrès/Clément VERGNAUD

14 cas de dengue importés dans la région cette année

6

Selon les services de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication Rhône-Alpes (EID), six nouvelles communes du Rhône ont désormais considérées comme à risque de contamination par le moustique tigre. Il s'agit de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genès-sur-Isère, Saint-Jean-sur-Rhône, Saint-Martin-d'Aux, Beaujeu, Saint-Genès-sur-Isère, Saint-Jean-sur-Arbresle. La saison n'est pas terminée. Dans la région, plus de 30 communes ont été nouvellement colonisées par le moustique tigre au printemps 2022.

Il indique au Progrès avoir bien communiqué via un prospectus dans les boîtes aux lettres. Ca, c'est pour la théorie. Pour des résidents de la zone qui ne sont pas au courant de l'affaire, il y en a. C'est par exemple le cas d'Albert, qui s'étonne à sa fenêtre : « Mais, par quel moyen on devrait me prévenir ? ». Sylvina, habite, elle, juste à la limite de la zone. Et n'était pas plus au courant. Ni flyers dans la boîte aux lettres, ni agent de l'ARS pour elle.

Cette mauvaise communication autour de la démoustication a laissé un goût amer auprès de certains résidents. « On n'avait même pas été prévenus ! On a été un peu

Autrement dit on a arrosé des dizaines d'immeubles et de maisons et des hectares d'espaces verts et de jardins pour éviter qu'un moustique pique un malade et ensuite pique un bien-portant en risquant de lui transmettre la maladie !

La première anomalie, c'est que l'information de la présence d'un produit nocif, potentiellement dangereux pour l'homme, n'a pas été effectuée en temps voulu auprès de toute la population du secteur. Ainsi il n'aurait pas fallu consommer de produits "arrosés" dans les 48h. Or notre adhérente, comme d'autres, a mangé des légumes de son jardin le lendemain de l'épandage ... heureusement sans séquelles apparentes. Rien non plus n'empêchait les habitants du quartier de respirer le produit ... Quant aux abeilles, exit !

Ceci concerne les faits, au demeurant passés, qui ont mis en alerte DEA, mais là n'est pas le fond du problème.

Un produit létal

Suite à l'information, DEA s'est rapprochée des associations de protection de la nature des Monts d'Or pour enquêter sur les raisons et les conséquences de ce type d'action anti-moustiques. Il est tout de suite apparu que l'insecticide utilisé, en fait un pesticide, l'AQUA K-OTHRINE (à base de Deltaméthrine) produit par BAYER avait une nocivité redoutable pour toute la petite faune à sang froid (insectes, batraciens, poissons, serpents, vers de terre, mollusques ...) et potentiellement pour ceux qui s'en nourrissent (oiseaux, chauves-souris, hérissons ...). Il est également dangereux pour la faune supérieure dont l'homme.

D'ailleurs, la notice du produit est explicite :

- *Toxicité aigüe, nocif en cas d'ingestion.*
- *Danger par aspiration, peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- *Sensibilisation cutanée, peut provoquer une allergie cutanée*
- *Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, très toxique pour les organismes aquatiques.*
- *Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique.*
- *Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. **Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.***

Un remède pire que le mal

Chaque territoire abrite une faune composée pour l'essentiel d'animaux sédentaires, c'est-à-dire qui naissent, vivent et meurent là. A ces casaniers s'ajoutent des animaux migrateurs de passage, et maintenant d'autres, d'origine exotique, issus du changement climatique et/ou de la mondialisation des activités humaines.

Le moustique tigre appartient à cette dernière catégorie des envahisseurs à la recherche de nouveaux territoires. Si une action humaine, comme un arrosage de pesticide, fait le vide de la concurrence et des prédateurs, il sera le premier à reconquérir la zone et à y proliférer alors que la faune endémique mettra des années.



Cela peut arriver à Dardilly

La mésaventure arrivée à Saint Didier s'est renouvelée dans d'autres communes du département et probablement ailleurs en France. Arroser de la sorte une population et le milieu naturel avec un produit aussi toxique confine à une mise en danger de la vie d'autrui. Les maires, garants de la salubrité, devraient être en mesure de s'y opposer ... à condition d'être informés de l'intention par l'ARS et non a posteriori comme semble-t-il à Saint Didier.

Alerte générale

Dès lors les défenseurs de la biodiversité se devaient de protester contre l'emploi d'un produit aussi nocif dans un milieu à la fois habité et naturel.

Avec Roch'nature et la participation de spécialistes (Arthropologia, LPO et FNE), un manifeste a été élaboré et adressé le 15 octobre 2022 aux autorités concernées directement ou indirectement par la lutte contre le moustique tigre ou la protection de la population et de la faune.

Le courrier signé par DEA et Roch'nature a été cosigné par la FNE, la LPO, Arthropologia, Sevd'or, Vivre St Fortunat et Patrimoine Monts d'Or Photos.

Ce courrier, en annexe ci-après, a également été remis pour information à Madame Rose-France Fournillon, Maire de Dardilly.

Michel GAUCHER

Associations signataires :

le 15 octobre 2022

- Arthropologia
- Dardilly Environnement et Avenir
- FNE Rhône
- LPO Rhône
- Patrimoine Monts d'Or Photos
- Roch'nature
- SEVDOR
- Vivre Saint Fortunat

à

- ARS Rhône
- Mairie de Saint Didier-au-Mont d'Or
- Grand Lyon Métropole
- EID

Objet : courrier concernant
La démoustication par pesticides chimiques

Madame, monsieur,

Les riverains du quartier de Crécy à Saint Didier au Mont d'Or ont été surpris de la manière dont a été réalisée l'intervention de démoustication, les 6 et 7 septembre 2022, sans véritables informations préalables. Les associations signataires, membres du réseau associatif Monts d'Or ou proches, s'interrogent sur cette manière de procéder, impliquant l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et nos élus, sur la transparence d'une telle décision, sur la communication déficiente ; mais aussi et surtout sur les conséquences sur notre environnement et notre santé.

Le produit utilisé, un neurotoxique, le pesticide Aqua-K-Othrine (matière active qui agit sur tout organisme ayant un système nerveux), fabriqué par Bayer, est classé :

Catégorie 4 : Toxicité aiguë,

Catégorie 1 : Danger par aspiration

Catégorie 1 : Sensibilisation cutanée

Catégorie 1 : Toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique

L'échelle de toxicité est étalonnée de la catégorie 1 la plus toxique, à la catégorie 4 nécessitant une attention. Les tests du fabricant (Fiche de données de sécurité No. 1907/2006 AQUA K-OTHRINE 1/13) montrent une toxicité pour l'homme, mais aussi pour les invertébrés, les poissons, les amphibiens et les végétaux. Ainsi, l'ensemble de la chaîne écosystémique est impactée. De plus, les papillons de nuit qui sont des pollinisateurs importants et une nourriture abondante pour les oiseaux, sont aux premières loges !

Nous comprenons bien l'inquiétude sur la transmission de maladies tropicales dans la population locale, mais ce phénomène était largement prévisible avec le dérèglement climatique, l'arrivée d'espèces exotiques comme le moustique tigre, et la circulation mondiale des êtres humains.

Chaque année ce même problème se posera. Cependant, des méthodes alternatives existent dans des communes confrontées à ce problème depuis longtemps. La pulvérisation d'un insecticide extrêmement toxique nous paraît être la plus mauvaise réponse. En effet, des milieux aquatiques équilibrés permettent la destruction naturelle des larves de moustiques par la prédation (poissons, larves de libellules, coléoptères et hémiptères aquatiques). Ce sont les eaux stagnantes pauvres en biodiversité qui favorisent le développement des moustiques : les piscines laissées à l'abandon, les bondes d'évacuation et les chenaux bouchés, les coupelles sous les pots de fleurs, par exemple.

Les pesticides répandus sur le secteur de Crécy à Saint Didier au Mont d'Or, ont détruit une partie importante de la faune locale de manière aveugle, avec pour conséquence prévisible le développement futur des moustiques de manière encore plus importante, dans des milieux aquatiques déséquilibrés et vidés de leur diversité. Plus largement, la faune dépendante des arthropodes sera aussi impactée (amphibiens, reptiles, musaraignes, hérissons et oiseaux insectivores).

Cela démontre encore une fois, le mépris pour notre écosystème que l'on continue à détruire malgré une biodiversité en chute libre. Une catastrophe écologique annoncée que ne semblent pas prendre en compte ceux qui ont pris la décision de répandre ce pesticide ! Il s'agit clairement d'une vision à très court terme et d'une fuite en avant qui n'apporte pas vraiment de solution à un problème qui doit être traité sur le long terme.

Dans cette optique, la seule solution serait-elle de supprimer tous les insectes sur le territoire lyonnais ?...

Des méthodes alternatives existent :

- 1) Mise en place d'une politique forte de renaturation et notamment d'une grande campagne consistant à favoriser les prédateurs naturels des insectes et des moustiques tigres en particulier : oiseaux (moineaux, mésanges, rouges-queues, hirondelles, martinets...), chauve-souris, insectes et araignées au sein de refuges multiples dans les espaces verts publics et privés, les jardins...
- 2) Mise en place d'une équipe de démoustication permanente pour supprimer les gîtes larvaires comme celle du Département (EIRAD) avant la création de la métropole. Cette équipe intervenait plus régulièrement chez les particuliers, d'après une cartographie des points d'eau stagnante, et pratiquait un traitement biologique spécifique. Des moyens supplémentaires pourraient être alloués à cette structure départementale, compte tenu du développement du moustique tigre. Les agents municipaux doivent aussi être systématiquement formés pour informer et agir.
- 3) Le grand public doit également être sensibilisé/formé (organisations de réunions publiques, diagnostic et information à domicile, actions pédagogiques auprès des enfants, etc.) afin d'enrayer préventivement les zones de développement dans leur jardin, leur résidence, leur entreprise... Tout cela doit faire partie des gestes normaux à faire
- 4) Se protéger individuellement par l'installation de moustiquaires amovibles ou non, pour quelques dizaines d'euros. Cela permet d'ouvrir les fenêtres la nuit, pratique existante de manière traditionnelle dans certaines régions du sud de la France.
- 5) Limiter les voyages vers les pays à risques, imposer des tests ou une quarantaine à ceux qui en reviennent, et surtout isoler les malades pour qu'ils ne puissent pas être en contact avec des moustiques.

Nous regrettons que les actions de prévention et de traitement respectueux de l'environnement soient délaissées au profit d'interventions à très court terme et musclées, avec l'aide de la chimie.

Nous demandons que soient mises en place des politiques à long terme et réfléchies sur l'ensemble de la Métropole de Lyon.

LES SIGNATAIRES



CONTACTS :

Philippe Camous, président de Roch'nature - tél : 04.78.35.87.85 – rochnature@gmail.com

Michel Gaucher, président de DEA - tél : 04.78.35.42.44 – mi.ch.gaucher@orange.fr

Copies à :

- Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or
- OFB (Office Français de la Biodiversité)
- DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)